



# ATTESTATION FORMULATION RESPONSABLE

## XYLOPHENE CURATIF CE 2006

**Utilisation principale : traitement insecticide fongicide préventif/curatif des bois**

Le produit cité précédemment a été formulé dans le respect des réglementations et de notre charte QSE en vigueur pour les bois de construction en intérieur renforcés par une solution de préservation. Il ne perturbe pas la qualité de l'air et est applicable dans les locaux destinés à abriter des lieux de vie et de stockage dont ceux de haute qualité environnementale.

 <b>Règlement REACH</b> Règlement CE 1907/2006.	 <b>Règlement Biocides</b> Règlement (UE) n° 528/2012 N° d'inventaire France SIMMBAD : 48784.	 <b>Certificat</b> N° 63-3190-63	 Traçabilité et contrôle qualité validés par la <b>norme ISO 9001</b> .
<b>RÉGLEMENTATIONS</b>		<b>ORGANISMES CERTIFICATEURS</b>	

*NB : Les informations techniques, réglementaires et les certifications sont données dans l'état de nos connaissances, de notre expérience pratique et de la réglementation actuelles. Toute modification de ces informations engendrera une actualisation de la présente attestation.*

Date d'effet : 01/01/2020

Fin de validité : 01/01/2021

La Direction

Le responsable  
Qualité Sécurité Environnement

# adkalis



adkalis - Groupe Berkem - 20, Rue Jean Duvert - 33290 Blanquefort - FRANCE  
Tél. : +33 (0)5 64 31 06 60 - Fax : +33 (0)5 56 15 24 97 - [adkalis@berkem.com](mailto:adkalis@berkem.com) - [www.adkalis.com](http://www.adkalis.com)